

Université

de Strasbourg

DÉLIBÉRATION

Conseil d'administration

Séance du 9 juillet 2024

Délibération
n° 57-2024
Point 3.3

Point 3.3 et 3.3bis de l'ordre du jour

Bilan de la Formation continue et orientations pour la prochaine période + Perspectives et avis sur la reconduction de Carole Maillier pour un nouveau mandat de 5 ans de novembre 2024 à novembre 2029

EXPOSE DES MOTIFS :

L'article 3 des statuts du Service formation continue de l'Université de Strasbourg (SFC) indique :

« Le SFC est dirigé par un directeur, nommé par le président de l'université, après avis du conseil d'administration de l'université. Son mandat est de cinq ans renouvelables »

Le Président de l'Université de Strasbourg propose de reconduire Madame Carole Maillier, actuelle directrice du SFC, pour un nouveau mandat de 5 ans de novembre 2024 à novembre 2029.

A l'appui de cette reconduction, Madame Maillier présente au conseil d'administration un bilan de la formation continue et les orientations pour la prochaine période.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	37
Nombre de votants	31
Nombre de voix pour	30
Nombre de voix contre	0
Nombre d'abstentions	0
Ne participe pas au vote	1

Délibération :

Le conseil d'administration de l'Université de Strasbourg approuve la reconduction de la nomination, par le Président de l'université, de Madame Carole Maillier, au poste de directrice du service formation continue pour un nouveau mandat de 5 ans de novembre 2024 à novembre 2029.

Destinataires :

- Madame la Rectrice déléguée pour l'enseignement supérieur et de la recherche
- Direction générale des services
- Direction des finances
- Agence comptable

La présente délibération du Conseil d'administration et ses éventuelles annexes sont publiées sur le site internet de l'Université de Strasbourg.

Fait à Strasbourg, le 11 juillet 2024

La Directrice générale des services



Valérie GIBERT